

Contrat d'engagement LEGUMES BIO
Période : ANNUEL du 12/11/2019 au 23-11-2020 (48 semaines)
Type de panier : 17.50 €

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Les Contractants :

Le Producteur :

Du 12/11/2019 au 31/12/2019 :

Ludovic FRUCHAUD

Du 01/01/2020 au 28/04/2020

EURL Le Moulin de Sourdigné

Le Moulin de Sourdigné - VALANJOU

49670 CHEMILLE EN ANJOU

Tel 06.18.91.84.42

Mail : fruchaud@aol.com

Le Consom'acteur (à remplir) :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Termes du contrat :

Il est proposé des paniers de **légumes biologiques** chaque semaine.

- La livraison s'effectue tous les **mardis de 18h30 à 19h30** au parking **devant le musée de la vigne à St Lambert du Lattay**.
- Chaque consom'acteur constitue son panier en se servant à l'étalage **selon les indications du producteur**. Un panneau indicatif affichera la quantité de légumes à prendre (17.50 €). La **pesée des légumes ne doit jamais dépasser le poids indiqué par le producteur**.
- Si un problème indépendant de la volonté du producteur devait amoindrir le contenu du panier (diversité, quantité...) les consom'acteurs devront en accepter les conséquences et rester solidaires du producteur. A l'inverse le producteur fera profiter les adhérents d'une production abondante.
- Pour bénéficier de ce contrat, tout consom'acteur doit **être adhérent à l'AMAP des 3 SOL**. L'adhésion annuelle est de 5 € minimum. Chaque adhérent est tenu d'assurer une **permanence au moins une fois dans l'année**.

- Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial (cf. statuts)
- Il n'y aura pas de livraison les **mardis 24/12/2019 et 31/12/2019** mais une livraison plus conséquente la semaine précédente et la semaine suivante.
- Le contrat est établi sur **12 mois par an avec une interruption de livraison de 4 semaines [soit 48 semaines au total]** que le producteur se laisse le choix de définir (liés aux aléas climatiques ou à la surcharge de travail). Vous serez prévenus de ces dates, très probables **en Avril ou Mai**.
- Pour ce contrat annuel, le montant total s'élèvera à : **1 panier / semaine / 1 an, soit 48 semaines à 17,50 € = 840 €.**

Modalités d'engagement :

- Le contrat doit être remis en **2 exemplaires** original, soit un pour le producteur et un pour le référent. L'original sera scanné et transmis par mail au consom'acteur. Sinon vous pouvez avoir une version papier sur demande.
- Pour le règlement, merci de faire :
 - un chèque de 52,50 € pour le mois de novembre (3 semaines de livraison) qui sera débité au 05/11/2019 à l'ordre de Ludovic FRUCHAUD.
 - un chèque de 87,50 € pour le mois de décembre (5 semaines de livraison) qui sera débité au 05/12/2019 à l'ordre de Ludovic FRUCHAUD.
 - pour la période de janvier à début novembre 2020 (40 semaines de livraison), faire un virement mensuel au 5 du mois d'un montant de 70 € pour l'EURL Le Moulin de Sourdigney [ce virement est à l'initiative du consom'acteur en utilisant les références bancaires du producteur, qui vous sera transmis courant décembre 2019].

Fait le ... / ... / ... à

« Je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte les risques et les bénéfices. »

Signatures du producteur

Signature du consom'acteur

Référents :

Christelle MARTINEAU 2 LD la chapelle St Ambroise - CHANZEAUX 49750 CHEMILLE EN ANJOU tel 07 89 87 19 96 christellemartineau49@gmail.com	Amanda GUILLET TORSEY 45 rue du Canal de Monsieur 49190 ST AUBIN DE LUIGNE Tel : 06.95.01.56.40 amanda.torsey@gmail.com
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------